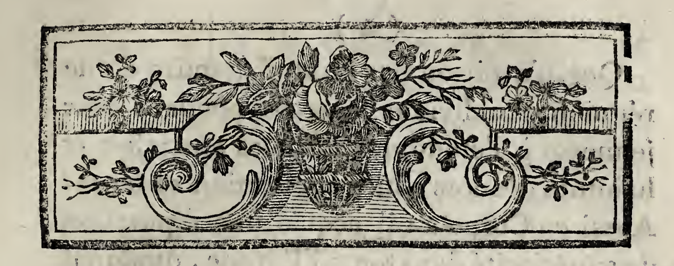
ADRESSE
AUX REPRÉSENTANS
DE LA NATION

Sur l'existence d'un Corps d'Etat-Major permanent, et sur les dangers de la réunion de l'Artillerie avec le Génie.

Par M. RICHARD, Major au Corps Royal du Génie, et Suppléant à l'Assemblée Nationale.



1790.



ADRESSE AUX REPRÉSENTANS DE LA NATION

Sur l'existence d'un Corps d'Etat-Major permanent, et sur les dangers de la réunion de l'Artillerie avec le Génie.

De tous les Corps Militaires établis en France, le Corps Royal du Génie, est l'un de ceux dans lesquels l'admission dépend de la preuve non équivoque de connoissances acquises : il est incontestablement celui que l'on a imposé à la plus grande masse de connoissances exigiles.

Que n'avoit-on pas droit d'attendre d'une réunion d'individus exercés pendant leur jeunesse à l'étude des sciences abstraites et habitués dès-lors à une application sérieuse? Aussi ce Corps a-t-il acquis une réputation de supériorité dans toute l'Europe, quoiqu'il semble que l'on se soit constamment attaché a y enfouir les talens.

Les Généraux instruits se sont servis dans l'occasion des Officiers du Génie, ils ont su tirer parti de leurs connoissances; mais momentanément, individuellement; toutes les fois que le Corps a voulu faire quelques efforts pour étendre ses fonctions; sa sphère d'utilité, d'activité à leur juste mesure, la cabale des gens à prétentions, fondées ou non, a constamment étouffé la voix de la raison; mais hélas! que pouvoit lui opposer ci-devant une quantité plus ou moins considérable d'Etres dispersés, pauvres ou peu fortunés, modestes et dépourvus d'intrigue, parce qu'ils sont instruits et laborieux; d'Etres enfin, qui suivant l'ancien style, *n'étoient pas particulièrement destinés à parvenir aux grades supérieurs réservés aux gens de la Cour.*

Dans le fait, les Officiers du Génie sont ceux de l'Armée qui, avant leur admission à des fonctions utiles, ont prouvé le plus d'acquis et de dispositions : leur instruction préliminaire est même beaucoup plus étendue que celle que l'on exige des Elèves de l'Artillerie. Tous ceux qui connoissent le service de l'Etat-Major des Armées, des Géographes, conviendront que les études dont l'on dispense mal-à-propos les uns et les autres de faire preuve, ne sont, à proprement parler, que les élémens de celles auxquelles les Elèves du Génie sont assujettis : en un mot, la saine raison, l'équité, l'économie, et sur-tout le bien du service concourrent à déterminer le Gouvernement à ne choisir les Aides-Maréchaux, Généraux des Armées, que dans le Corps du Génie, et à supprimer les Géographes comme absolument inutiles.

Cependant un Corps énorme d'Officiers d'Etat-Major subsiste, Corps qui n'est créé par aucune Ordonnance, qui n'a aucune organisation fixe, dont les dépenses ne sont autorisées par aucune Loi, et dans le-

quel on est admis sans examen. Ce Corps traîne à sa suite celui des Géographes.

Que peut et que doit être un Corps d'Officiers, dont plusieurs ont fans donte des talens, mais dont aucun n'est tenu d'en faire preuve authentique, parmi lesquels les attributions de rangs, d'appointemens, de fonctions, ne suivent aucune Loi déterminée ? C'est (pour me servir des expressions de M. d'Arçon) un puits perdu, dont l'objet est de recevoir indéfiniment tous les abus du Département de la Guerre; c'est une fausse porte ouverte aux promotions arbitraires et illimitées; c'est une nouveauté dispendieuse, inutile; Enfin, ce seroit un Corps de Précepteurs d'Officiers-Généraux qui, s'élevant à côté d'eux, les aviliroit en humiliant d'ailleurs toutes les classes de l'Armée, tandis que les Officiers du Génie ne demandent pour être chargés de ces fonctions, outre celles qui leur sont atribuées, que les graces et l'avancement fixés pour les différens grades de ce Corps.

Le Comité Militaire propose la réunion de l'Artillerie et du Génie.

L'Artillerie et le Génie ont des points de contact, cela est indubitable, mais les occupations des Officiers du Génie sont plus sérieuses, plus arides, moins brillantes que celles des Officiers de l'Artillerie. Est-il probable que la jeunesse, qui se destinera à l'avenir à ces Corps réunis, se décidera à approfondir des sciences abstraites, à se vouer à des détails de construction arides, souvent rebutans, plutôt que de se livrer aux exercices brillans et bruyans du *Polygone?* Non certainemen, et l'on sait qu'à cet âge l'assiduité qui peut se payer par la présence, est toujours préférée à celle que l'application seule peut prouver.

Au moment même de la réunion les individus des deux Corps seront généralement froissés, lézés, par l'incorporation. Les plus aisés de part et d'autre, obligés de renoncer à un avancement qu'ils avoient eu droit de calculer, quitteront le service, et comme la masse des Officiers du Génie est de plus de moitié moindre que celle des

Officiers de l'Artillerie , les premiers seront écrasés (1). L'émulation qui subsiste dans les deux Corps , dégénérera en jalousie, l'humeur, le découragement s'en mêleront; les anciens Officiers attendront avec dégoût l'époque de leur retraite, les Jeunes Gens rieront et trouveront bien plus beau de faire tirer du canon, que de surveiller des Maçons , des Charpentiers , des Appareilleurs, etc.

La totalité des Officiers généralement très-instruits de l'Artillerie, ne produit pas un résultat de plus de 20 à 25 individus qui aient pris la peine de se distinguer dans les Fonderies, Manufactures et Constructions, dont ce Corps est chargé. Si , comme il est vraisemblable , la même proportion subsiste, combien le Corps du Génie fournira-t-il, à l'avenir, de Fortificateurs pour sa part? J'en appelle à tous les Officiers Généraux du Génie, aux Commandans des Ecoles, à l'examinateur, à l'Académie des Sciences; et s'ils ne décident pas presqu'unanimement que dix ans après la réunion, il sera impossible de former un Corps du Génie équivalent à celui qui existe, je passe condamnation..

La réunion proposée présente, dit-on, une grande économie pour la suite, elle seroit effectuée dans l'instant, en supprimant absolument le Corps du Génie ; il n'y auroit d'autres inconvénient que celui de faire du premier coup ce qui s'opérera successivement.

Est-ce aussi dans ces vues d'économie que l'on se propose de consacrer l'existence d'un Corps immense d'Etat-Major, qui trouvera bien les moyens de conserver encore celui des Géographes? Non sans doute. Les véritables motifs de toutes ces innovations sont la séduction opérée par l'intrigue, la rivalité, les jalousie et les intérêts particuliers (2). Si cette opinion n'étoit pas celle de tous les Officiers du Génie que je vois, que je connois, elle n'en seroit pas moins la mienne ; je me dispenserois seulement de la mettre au jour. J'ai tort peut-être de me déclarer le Chevalier de ma Robe, je pourrai me faire des ennemis, j'ai laissé jusqu'ici le champ libre à tous ceux qui auroient dû l'occuper, mais puisqu'on l'abandonne, je me précipite dans l'arène au moment du danger ; je m'immole à la bonté de ma cause ; et si je n'ai eu le tems, ni les talens nécessaires pour élever mon

style à la hauteur de mon ame ; pour lui communiquer sa chaleur, j'aurai du moins eu le courage de me faire entendre.

Pourquoi, me dira-t-on, le Comité Militaire a-t-il rencontré la presqu'unanimité dans les avis des Officiers Généraux, Officiers d'Artillerie, Officiers du Génie, qui ont été consulté ? Je répondrai qu'on a pu consulter beaucoup d'Officiers intéressés à cette décision ; j'ajouterai que je suis certain que la très-grande et plus qu'absolue majorité des Officiers de l'Artillie et du Génie, est de mon avis. Je ne me permets pas néanmoins de révoquer en doute l'assertion du Comité, j'en suis au contraire pleinement convaincu ; les intérêts de l'Etat-Major de l'Armée, et de l'Artillerie, devoient produire le résultat qu'ils ont obtenu. Ces deux Corps ont consenti à être froissés pour en écraser un troisième qui leur faisoit ombrage, il est d'usage que le plus modeste succombe.

Enfin je supplie les Représentans de la Nation de réfléchir sur les questions suivantes :

1°. Est-il moins dangereux pour la liberté

mettre dans les mains du même Corps tous les moyens relatifs à l'attaque et à la défense, que de séparer ceux qui les dirigent de ceux qui les exécutent ?

2°. Ne doit-on pas craindre qu'au moment où toutes les Puissances Etrangères arment, elles ne saisissent l'occasion d'ébranler la fidélité des Officiers de l'Artillerie et du Génie, qui auroient lieu d'être mécontens, et qui jusqu'à ce jour ont résisté opiniâtrement à toutes leurs offres, ainsi qu'à la certitude de jouir ailleurs d'une considération illimitée pour leurs talens ?

Je ne puis trop inviter mes Lecteurs à réfléchir sur ces questions. Je me contenterai de les poser ; j'ai fait ce que d'autres, avec plus de tems et de talens, auroient dû faire à ma place ; j'ai fait ce que je devois à mon Corps, au titre de suppléant à l'Assemblée Nationale, dont je suis honoré ; j'ai cherché à rallier les amis de la justice autour de ses étendarts. Je réclame leur secours en faveur du Corps le plus constitutionnel de l'Empire, puisque (j'en appelle à sa composition) les talens ont été la mesure prépondérante pour

l'admission de ses Membres. Il trouvera des défenseurs, ce Corps depuis si long-tems en but aux efforts de l'Aristocratie et de l'intrigue ; il trouvera des protecteurs instruits et fermes parmi les Représentans de la Nation ; il en trouvera de généreux, et je suis loin d'en douter.

Oui, MESSIEURS, vous analyserez la proposition. Vous la considérerez (je le présume) à-peu-près sous ce point de vue.

Quelle économie feroit l'Etat, en attribuant au Corps Royal du Génie les fonctions des Aides-Maréchaux, Généraux des Logis de l'Armée, celles des Géographes, la Garde du dépôt de la guerre, etc., qui coûtent des sommes considérables ?

Quelle est celle que prduiroit la réduction du Corps du Génie au moindre nombre possible de Constructeurs Militaires ?

Vous vous appercevrez que la balance, chargée de bonne foi, de part et d'autre,

conservera à très-peu peu de chose près l'équilibre.

Après avoir ainsi dépouillé la question de ses accessoires, le bien de la chose sera la seule considération que vous ayez à examiner, et vous ferez justice.

NOTES.

(1) On amuse la crédulité de ceux qui se désespèrent de la réunion, en leur promettant des series isolées qui conserveront à chacun l'avancement qu'il avoit le droit de prétendre, outre que cette opération seroit défectueuse, outre qu'elle entretiendroit les jalousies, elle est illusoire. Il faudroit avoir bien peu d'expérience pour ne pas être convaincu qne si cette distinction de series existe dans le premier instant, elle ne tardera pas à être détruite.

(2) On récriminera, je m'y attends, sur l'accusation d'intérêts personnels. Je suis obligé de parler un instant de moi, pour mettre mes Lecteurs à portée de me juger. Lorsque j'ai frondé l'établissement du Corps

de l'Etat-Major de l'Armée, je pouvois ajouter *ed anch'jo sono Pittore.* J'ai servi dans ce Corps, lorsque M. de Bourcet le commandoit; j'y avois rang de Lieutenant-Colonel en 1770 ; et deux ans après, lorsqu'il fut réformé, je préférai de rester Capitaine au Corps du Génie, à l'avantage de conserver une existence qui me sembloit *oisive et parasite* ; je serois cependant, selon toute vraisemblance, Maréchal de Camp aujourd'hui ; mais si l'on ne peut m'accuser d'intérêts purement personnels, je sçais que l'on m'accuse d'en prendre à des individus qui souffriroient des nouveaux systêmes. Il faut encore, malgré moi, me justifier sous ce point de vue.

Lorsque j'ai su que l'on décidoit le Ministre de la Guerre à mettre en ligne les Officiers Généraux du Corps du Génie, et à les isoler, j'ai gémi de voir de braves et anciens Militaires privés de leur existence. Plusieurs de nos Maréchaux de Camp sont très en état de faire la guerre; j'ai dit et je pense qu'ils sont les seuls, oui les seuls qui puissent réunir dans un siège, la marche accélérée de la grande pratique à la circonspection de la théorie. Ils sont, en un mot, les seuls qui aient fait les guerres de Flandres, et depuis ce tems, il n'y a presque pas eu de sièges dignes d'être cités. Ce n'est donc pas parce que j'ai un Oncle Maréchal-de-Camp

dans le Génie, ni parce que je suis attaché à quelque-uns de ses Confreres que j'ai cette opinion. Trente années d'expérience et de connoissances des Officiers de mon Corps me l'ont donnée.

F I N.